

40% C'est la part des personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui a touché en fin d'année dernière la prime "pouvoir d'achat" de Guérini, énième exemple de la paupérisation qui s'installe dans l'ESR parmi les personnels administratifs et techniques des universités et des organismes de recherche qui sont parmi les plus mal payés de la fonction publique !

Pour des salaires décents

Des années de gel du point d'indice, une inflation qui dévore nos revenus... la très grande majorité des personnels de l'ESR connaît aujourd'hui un réel décrochage. Et ce ne sont pas les dispositifs de primes inégalitaires ni les repyramidages au bénéfice de quelques personnels qui vont permettre à l'ensemble des personnels d'accéder à un revenu décent.

Du RIFSEEP pour les BIATSS au RIPEC pour les enseignant·es chercheur·es, les seules "négociations" possibles aujourd'hui ne sont centrées que sur l'indemnitaire au détriment d'augmentations salariales indiciaires ! Ces systèmes de primes inégalitaires et souvent individualisées qui donnent un poids déterminant aux chefs de service et aux directions d'établissement

dans les perspectives de promotion et d'obtention des primes.

Avec le report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans et l'augmentation de la durée de cotisation, la question du salaire et donc des cotisations salariales est aujourd'hui centrale.

Aujourd'hui, des milliers de vacataires enseignant·es assurent des milliers d'heures de cours, près de 50% dans certaines filières et dans les 1ers cycles. Payé·es 43,50€ brut pour chaque heure TD (à laquelle correspond selon le ministère lui-même 4,18h de travail effectives), les vacataires sont rémunéré·es sous le SMIC et (dans le meilleur des cas) tous les 3 ou 6 mois.

Les revendications de SUD éducation sur les salaires

✓ pas un salaire en dessous de 1850 euros net !

✓ 400 euros immédiatement pour toutes et tous et en premier lieu pour les bas salaires ;

✓ le dégel du point d'indice, avec rattrapage depuis le gel du point d'indice en 2010 ;

✓ l'indexation du point d'indice

sur l'inflation ;

✓ une refonte des grilles salariales et des mesures pour réduire les inégalités ;

✓ l'intégration des primes et indemnités aux salaires ;

✓ l'abrogation de toutes les journées de carence en cas d'arrêt-maladie pour tous les statuts.

Défendre un service public de recherche et d'enseignement



Le gouvernement propose d'instaurer la rémunération au mérite des agents, de transformer les instituts de recherche en agences de moyens et de remettre en cause le statut de fonctionnaire. Il est totalement inacceptable de soumettre au "mérite" les rémunérations, déjà particulièrement basses des agent·es. Le statut de la fonction publique a pour objectif de placer les agent·es à l'abri des pressions politiques et financières afin d'exercer leurs missions avec impartialité et neutralité, c'est attaquer l'idée même de service public mais c'est aussi attaquer le statut de la fonction publique et ses fondements.

Instaurer la rémunération au mérite et les primes, c'est :

✗ renforcer la concurrence entre les agent·es ;

✗ casser les collectifs de travail ;

✗ faire stagner les salaires de tous ceux et celles qui n'ont pas les moyens d'exercer leurs missions ;

✗ ouvrir la voie au débordement du travail sur la vie privée, aux heures supplémentaires non payées. Une fois de plus, ce sont les femmes qui seront les premières pénalisées.

Dans un contexte de forte croissance des formations privées d'enseignement supérieur, largement financées par l'apprentissage donc par des fonds publics, les politiques actuelles contribuent à détruire le service public d'enseignement et de recherche.

✓ titularisation de tou·tes les contractuel·les et des vacataires ;

✓ ouverture de postes aux concours administratifs et d'enseignement ;

✓ financement des recherches sur fonds pérennes ;

✓ fin du crédit impôt recherche ;

✓ accès de tou·tes à des formations publiques d'enseignement ;

✓ nationalisation des formations privées n'ayant pas d'équivalent dans le public ;

✓ arrêt du financement des autres formations privées ;

✓ renforcer le service public d'orientation.

Pour des conditions de travail et d'études dignes

La précarité des conditions de travail va de pair avec un service public dégradé (turn over des équipes, épuisement professionnel, violences systémiques). Assurer aux personnels des conditions de travail dignes et émancipatrices, c'est aussi permettre aux étudiant·es des conditions d'études satisfaisantes.

Les conditions de travail dégradées, les enjeux de carrière, la concurrence pour les publications, la charge de travail liée au manque de personnel, le télétravail mal encadré, la précarité des statuts, le manque de postes... sont autant de risques pour la santé des personnels. Et la médecine du travail et de prévention est tellement exsangue qu'elle ne permet pas de prévenir et accompagner les collègues en souffrance.

Les revendications de SUD éducation

✓ renforcer les taux d'encadrement administratif et pédagogique ;

✓ équipement et accès à des ressources (sportives, culturelles, informatiques) ;

✓ qualité écologique des bâtiments ;

✓ permettre la formation continue des personnels et l'évolution de carrière ;

✓ salaire étudiant ;

✓ lutte contre les VSS et les discriminations ;

✓ médecine préventive.